

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

---

MAINTIEN DES COMMUNES ASSOCIÉES EN CAS DE COMMUNE NOUVELLE - (N° 3560)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
Mme Pires Beaune, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

I. - À la fin de la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« fusion »,

les mots :

« création de la commune nouvelle ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 6, procéder à la même substitution.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.